



Malines Conversations Group

## *Sorores in spe*

**« SCEURS DANS L'ESPÉRANCE DE LA RÉSURRECTION » :  
UNE NOUVELLE RÉPONSE À LA CONDAMNATION  
DES ORDINATIONS ANGLICANES (1896)**

6 décembre 2021

Groupe des Conversations de Malines

**« SŒURS DANS L'ESPÉRANCE DE LA RÉSURRECTION » :  
UNE NOUVELLE RÉPONSE À LA CONDAMNATION  
DES ORDINATIONS ANGLICANES (1896)**

[Résumé]

*Sorores in spe resurrectionis* (sœurs dans l'espérance de la résurrection) soutient qu'il existe un ensemble écrasant d'arguments en faveur de la révision du jugement négatif sur les ordinations anglicanes exprimé dans la lettre apostolique *Apostolicae Curae* (1896) du pape Léon XIII. Les contextes ecclésiaux et socioculturels d'*alors* et d'*aujourd'hui* sont sensiblement différents. Au cours des années qui se sont écoulées depuis, les échanges, la coopération et le dialogue œcuméniques se sont considérablement développés, notamment les novatrices Conversations de Malines (1921-1926). Anglicans et catholiques sont désormais engagés à 'marcher ensemble' sur un chemin de réconciliation, d'harmonie et de témoignage commun de l'Évangile. Parmi les ressources importantes pour la proposition de révision du jugement sur les ordinations anglicanes, citons les idées du mouvement liturgique et du mouvement œcuménique du 20<sup>e</sup> siècle, les enseignements du concile Vatican II et les gestes symboliques éloquents des responsables d'Église. À cela s'ajoute une réflexion sur les rites d'ordination révisés, tant anglicans que catholiques. Une grande sagesse théologique peut être trouvée dans les rites d'ordination contemporains pour soutenir une compréhension renouvelée du ministère de tous les baptisés, diacres, prêtres et évêques. Une compréhension élargie des notions d'ecclésialité, de mystère, de participation et d'*anamnèse* nous a encouragés à reconsidérer d'un œil neuf la réalité de l'Église en tant que peuple de Dieu et corps du Christ au-delà des limites des corps ecclésiaux séparés. Compte tenu de toutes ces arguments, tant historiques que théologiques, le Groupe des Conversations de Malines estime qu'il est temps de réviser le jugement négatif d'*Apostolicae Curae* sur les ordinations anglicanes, afin que nos deux communions puissent s'accueillir plus pleinement en tant que 'sœurs dans l'espérance de la résurrection'.

[Plan]

1. Introduction générale : raison d'être de ce document

I. SECTION HISTORIQUE SUR LES RELATIONS ENTRE ANGLICANS ET CATHOLIQUES ROMAINS

2. *Apostolicae Curae et Saepius Officio*
3. Les Conversations de Malines
4. ARCIC et IARCCUM
5. Le langage des symboles
6. Conclusion de la section historique

II. L'HERMÉNEUTIQUE DE LA TRADITION ET DU SALUT

7. Le Mouvement œcuménique et le Mouvement liturgique
8. Mystère et succession apostolique
9. Vatican II : Révélation et histoire
10. Vatican II : L'Église en tant que Corps du Christ
11. Vatican II : Tous les baptisés participent au *munus triplex* du Christ
12. Conclusion de la deuxième section sur le développement théologique et herméneutique

III. ÉGLISE, EUCHARISTIE ET MINISTÈRES : ORDRES ET ORDINATION

13. Les rites catholiques d'ordination
14. Les rites d'ordination anglicans actuels, avec une référence particulière à l'Église d'Angleterre
15. Le ministère des baptisés
16. Le diaconat
17. Le presbytérat
18. L'épiscopat
19. La célébration des ordinations
20. L'ordination des femmes dans la Communion anglicane
21. La reconnaissance au-delà du simple langage

IV. L'ESPOIR DE LA GUÉRISON

22. Un appel à un réexamen
23. Un appel à la recontextualisation

V. CONCLUSION

24. Un pas de plus sur le chemin de la synodalité ?

# **« SŒURS DANS L'ESPÉRANCE DE LA RÉSURRECTION » : UNE NOUVELLE RÉPONSE À LA CONDAMNATION DES ORDINATIONS ANGLICANES (1896)**

[Introduction générale : raison d'être de ce document]

1) *Sorores in spe resurrectionis* (sœurs dans l'espoir de la résurrection) sont les mots écrits sur la tombe commune de la reine Marie Tudor et de la reine Élisabeth I<sup>ère</sup> dans l'abbaye de Westminster, à Londres. Marie et Élisabeth étaient demi-sœurs de naissance, filles d'Henri VIII d'Angleterre de mères différentes, en conflit pendant la majeure partie de leur vie. Marie a été la monarque de la brève contre-réforme de l'Angleterre ; Élisabeth est souvent considérée comme la première reine anglicane d'Angleterre. Lors de la canonisation des quarante martyrs d'Angleterre et du Pays de Galles en 1970, le pape saint Paul VI a parlé avec espoir du jour où l'Église catholique romaine pourra embrasser « sa sœur toujours bien-aimée dans la seule communion authentique de la famille du Christ ». Depuis lors, nos deux communions se sont considérablement développées dans l'unité de foi et de service. Beaucoup de choses ont été réalisées. Mais il reste encore beaucoup à faire.

Une question majeure qui n'a pas encore été résolue est le jugement négatif porté sur les ordinations anglicanes dans la lettre apostolique *Apostolicae Curae* du pape Léon XIII. Les Conversations de Malines (1921-1926) se sont déroulées à l'ombre de ce document. Au lieu de poursuivre un débat par le biais de déclarations dans une posture contradictoire, les participants ont préféré une méthode de dialogue et d'échange.

C'est dans cet esprit que le Groupe des Conversations de Malines propose le texte suivant<sup>1</sup>. Ce groupe estime que les questions douloureuses de 1896 doivent être traitées

---

<sup>1</sup> Le Groupe des Conversations de Malines est un groupe d'étude œcuménique informel composé de catholiques romains et d'anglicans qui se réunissent depuis 2013 pour poursuivre les discussions entamées à Malines en 1921. Tout comme l'ont fait les participants aux Conversations de Malines, nous avons cherché à tenir nos autorités respectives informées de nos discussions et nous nous sommes rencontrés dans un esprit d'amitié, cherchant à mieux comprendre quels sont les obstacles à l'unité aujourd'hui et comment nous pouvons contribuer à une réconciliation plus profonde.

avant d'aborder d'autres questions relatives au genre et aux ordinations. La vision théologique du monde de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle était complètement différente de la nôtre. Après plus d'un siècle de révision liturgique et de dialogue théologique, nous marchons maintenant ensemble, encouragés à vivre, prier et travailler comme si nous étions déjà unis. Pour reprendre les termes de la déclaration commune du pape François et de l'archevêque Justin Welby, « nous sommes impatients de progresser afin d'être pleinement unis pour proclamer, en paroles et en actes, l'Évangile salvateur et guérisseur du Christ à tous les peuples ». L'inimitié amère appartient au passé. Nos communions sont sœurs dans l'espérance de la résurrection.

## I. SECTION HISTORIQUE SUR LES RELATIONS ENTRE ANGLICANS ET CATHOLIQUES ROMAINS

[*Apostolicae Curae et Saepius Officio*]

2) En 1896, le pape Léon XIII publiait la lettre apostolique *Apostolicae Curae*, dans laquelle il exprimait son jugement sur la nécessité pour les personnes ordonnées prêtres (et donc évêques) selon les rites anglicans d'être réordonnées si elles voulaient devenir prêtres catholiques. Une commission préparatoire, qui avait étudié la question, était divisée et n'était pas parvenue à une conclusion. Ses avis avaient été résumés avant d'être transmis au Saint-Office dont les membres votèrent à l'unanimité contre la reconnaissance des ordinations anglicanes. Le Pape a suivi cette orientation, utilisant l'enseignement affirmé par le concile de Trente pour soutenir que les rituels d'ordination de l'Église d'Angleterre de 1550, 1552 et 1662 présentaient un *vice de forme* et un *vice d'intention* : (i) un *vice de forme* parce qu'il n'était pas précisé que le prêtre recevait « le pouvoir “de consacrer et d'offrir le vrai Corps et le vrai Sang du Seigneur” dans ce sacrifice qui n'est pas “la simple commémoration du sacrifice offert sur la Croix” » ; (ii) un *défaut d'intention* car « lorsque le rite est modifié, dans le dessein néfaste d'en introduire un autre rite, non reçu par l'Église, et de rejeter ce que l'Église fait et qui, de par l'institution du Christ, fait partie de la nature du Sacrement, il est clair alors que non

seulement l'intention nécessaire pour le Sacrement fait défaut, mais que bien plus il y a là une intention contraire et opposée au Sacrement ». Le pape a conclu : « Nous prononçons et déclarons par notre autorité, de notre propre mouvement et de science certaine, que les ordinations conférées selon le rite anglican ont été et sont absolument vaines et entièrement nulles ». Bien que les mots précis n'aient pas été utilisés, la succession apostolique des évêques anglicans était considérée comme ayant été rompue à la Réforme.

Un an plus tard, *Saepius Officio*, une réponse signée par les archevêques de Cantorbéry et d'York, est publiée. Bien qu'elle parle de l'Église catholique comme d'une « Église sœur en Christ » (II), elle rejette *Apostolicae Curae* comme « une lettre [...] visant à renverser toute notre position en tant qu'Église » et poursuit en remettant en question tant ses présupposés que son raisonnement. *Saepius Officio* soutient que, selon une lecture attentive des rituels anglicans et de la tradition reconnue comme apostolique par l'Église d'Angleterre et l'Église de Rome, le jugement d'*Apostolicae Curae* était profondément erroné. Il portait atteinte non seulement à la confiance dans les ordinations anglicanes, mais aussi, par la même occasion, à la confiance dans les ordinations catholiques et orthodoxes, car on pouvait dire qu'un certain nombre de rites d'ordination anciens largement utilisés présentaient des défauts similaires de forme et d'intention. *Saepius Officio* soutient que « en démolissant nos ordinations, [le pape Léon] démolit toutes les siennes et prononce une sentence sur sa propre Église ».

[Les conversations de Malines]

3) L'enquête qui a précédé *Apostolicae Curae* est née d'une initiative prise par deux amis – Lord Halifax (†1934), laïc anglican, membre éminent de la Haute Église, d'esprit œcuménique, et l'abbé Fernand Portal (†1926), prêtre catholique lazariste engagé dans la réunion des 'chrétiens séparés'. Ils pensaient que le pape Léon XIII, avec son apparente ouverture d'esprit, pourrait être disposé à la reconnaissance des ordinations anglicanes. Malgré leur profonde déception après le jugement de 1896, Halifax et Portal virent dans l'Appel de Lambeth de 1920 – une initiative des évêques anglicans

visant principalement à la réconciliation avec le ministère des traditions non-conformistes ainsi qu'à un souci de rapprochement avec l'Orient chrétien – une occasion de réconciliation anglicane-catholique.

Les Conversations de Malines, organisées par le cardinal Désiré-Joseph Mercier, archevêque de Malines (†1926), ont consisté en cinq sessions entre 1921 et 1926, au cours desquelles six, puis dix 'amis' catholiques-romains et anglicans ont abordé ce qu'ils considéraient comme les questions les plus controversées entre leurs communions, à savoir l'exercice de l'autorité par l'évêque de Rome (la relation entre la juridiction de l'évêque de Rome et la juridiction de tous les évêques, à la fois individuellement et collégalement) ; l'identification de nouveaux dogmes (en particulier, la définition de l'Immaculée Conception de Marie (1854), et l'Infaillibilité papale (1870)) comme '*de fide*' (devant être tenus par tous les fidèles) ; et la condamnation des ordinations anglicanes comme 'absolument vaines et entièrement nulles'.

Lors de la quatrième réunion, le cardinal Mercier a surpris les participants en lisant un document qu'il avait commandé à 'un canoniste', intitulé *L'Église Anglicane Unie non Absorbée*. Ce document, dont on sut par la suite qu'il était dû au bénédictin belge Lambert Beauduin (†1960), esquissait, en fait, un statut 'uniate' possible pour les anglicans dans une Église réunifiée, qui accorderait la dignité patriarcale à l'archevêque de Cantorbéry par le don symbolique du *pallium* par le pape et permettrait aux anglicans d'avoir leur propre corpus de droit canonique, ainsi que leurs propres rites et structures. Lors d'une brève et dernière réunion, peu après la mort du cardinal Mercier et de l'abbé Portal, des rapports complémentaires des Conversations ont été rédigés par les participants anglicans et catholiques restants.

[ARCIC et IARCCUM]

4) Le concile Vatican II (1962-1965) a transformé les relations œcuméniques de l'Église catholique. Une compréhension renouvelée de l'Église dans toutes ses dimensions, en tant que sacrement (grec : *mysterion*), en tant que peuple de Dieu avant d'être une institution, et de la vie de l'Église en tant que communion (*koinonia*) dans le Christ par

l'activité créatrice de l'Esprit Saint, a été exposée dans la Constitution dogmatique sur l'Église (*Lumen Gentium*). Le décret sur l'œcuménisme (*Unitatis Redintegratio*) a précisé que l'œcuménisme ne pouvait plus se fonder uniquement sur une invitation à 'revenir' à la communion avec Rome ('unionisme'), comme l'avaient fait Léon XIII dans son encyclique *Satis Cognitum* (1896), publiée trois mois avant *Apostolicae Curae*, et Pie XI dans son encyclique *Mortalium Animos* (1928). *Unitatis Redintegratio* affirmait la réalité ecclésiale et la fécondité spirituelle que l'on peut trouver dans les traditions orthodoxe, anglicane et de la Réforme :

En effet, ceux qui croient au Christ et qui ont reçu valablement le baptême, se trouvent dans une certaine communion, bien qu'imparfaite, avec l'Église catholique [...] De même, chez nos frères séparés s'accomplissent beaucoup d'actions sacrées de la religion chrétienne qui, de manières différentes selon la situation diverse de chaque Église ou communauté, peuvent certainement produire effectivement la vie de grâce, et l'on doit reconnaître qu'elles donnent accès à la communion du salut (3).

En affirmant l'importance du dialogue œcuménique (11), le Décret sur l'œcuménisme a noté que, « [p]armi [les communions] qui gardent en partie les traditions et les structures catholiques, la Communion anglicane occupe une place particulière » (13). Dans les quatre mois qui ont suivi la clôture du concile Vatican II, l'archevêque Michael Ramsey a rencontré le pape Paul VI. Dans leur déclaration commune, ils ont engagé leur communion respective dans « un dialogue sérieux qui, fondé sur les Évangiles et les anciennes traditions communes, peut conduire à cette unité pour laquelle le Christ a prié ».

La Commission Internationale Anglicane-Catholique Romaine (ARCIC) a commencé ses travaux en 1970. Ses déclarations communes en trois phases sur l'Eucharistie, le ministère et l'ordination, l'autorité, la justification, la nature de l'Église, l'éthique, le rôle de Marie et la synodalité offrent de riches ressources théologiques pour l'enseignement et la réflexion chrétienne. Ils témoignent d'un intime air de famille

entre nos traditions qui révèle une communion déjà partagée. Le processus de réception reste en cours dans la vie de nos deux communions : certains éléments des accords déjà mis en place devront certainement être retravaillés. La Commission Internationale Anglicane-Catholique Romaine pour l'Unité et la Mission (IARCCUM), créée en 2001, a encouragé la mise en œuvre pratique des riches accords de l'ARCIC alors que les évêques catholiques et anglicans poursuivent leur mission commune dans leurs propres contextes.

[Le langage des symboles]

5) Au cours du siècle qui s'est écoulé depuis les Conversations de Malines, les relations entre catholiques et anglicans ne se sont pas seulement développées par le dialogue, les déclarations communes et les déclarations conjointes. Un contrepoint essentiel est apparu dans le langage des symboles, principalement par l'échange de dons. Depuis que le pape saint Paul VI a offert son anneau épiscopal à l'archevêque Michael Ramsey en 1966 (ce qui est antérieur aux premières réunions de l'ARCIC), des évêques anglicans ont reçu des croix pectorales des papes, le prêtre et érudit anglican Henry Chadwick a reçu une étoile ; en 2016, dans l'église de San Gregorio al Celio, l'archevêque Justin Welby a reçu une réplique de la tête de la crosse du pape saint Grégoire le Grand, qu'il a utilisée le lendemain aux vêpres. Le contexte de cette présentation était l'envoi par le pape et l'archevêque de dix-neuf binômes d'évêques anglicans et catholiques du monde entier pour une mission et un travail pastoral communs.

Les visites des archevêques de Cantorbéry aux papes, la participation des évêques anglicans aux visites *ad limina* et aux synodes romains, les visites de saint Jean-Paul II et de Benoît XVI en Angleterre et les bénédictions données ensemble ont jeté une lumière entièrement nouvelle sur nos relations. De telles actions interprètent et développent notre dialogue théologique. Elles rendent visibles les implications pratiques de ce que nous disons ensemble. Cependant, nous faisons actuellement l'expérience d'une dissonance entre la théorie et la pratique. Le langage des signes et des symboles

révèle une réalité différente, plus profonde, sur la reconnaissance mutuelle, qui va au-delà du jugement théologique brusque et négatif porté sur les rites d'ordination en 1896. Nous avons besoin d'une évaluation honnête de ce que tout cela signifie. Nous avons besoin d'un *aggiornamento* de la théorie et de la pratique. La manière dont nous parlons publiquement et formellement les uns des autres devrait certainement refléter maintenant ce qui a été dit et fait à travers ce riche langage de signes et de symboles.

[Conclusion de la section historique]

6) La mesure dans laquelle nos évêques sont capables de poursuivre une mission commune, dans laquelle nous sommes capables de partager une proclamation commune de l'Évangile et d'être d'accord sur bien plus que les simples fondements de la foi, nous incite à formuler à nouveau la question posée par l'archevêque Rowan Williams lors d'un symposium à Rome (2009). L'archevêque Williams a fait valoir que toute question détaillée sur le ministère ordonné doit être posée dans le contexte de ce que les anglicans et les catholiques ont dit ensemble sur la nature de l'Église, le baptême et l'Eucharistie, et la *koinonia*. L'archevêque Williams a posé la question suivante : alors que tant de choses ont été convenues sur des sujets de première importance, « est-il vraiment justifiable de traiter d'autres questions comme étant tout aussi vitales pour la santé et l'intégrité [de l'Église] ? ». De même, nous nous joignons à cette question : les déclarations qui ont été faites sur la vie et l'identité des uns et des autres avant notre redécouverte d'un sens si profond et partagé de l'identité et de la mission, peuvent-elles encore être utilisées comme si cette croissance dans la reconnaissance mutuelle, à la fois explicite et implicite, n'avait pas eu lieu ?

## II. L'HERMÉNEUTIQUE DE LA TRADITION ET DU SALUT

[Le Mouvement œcuménique et le Mouvement liturgique]

7) Alors que la section précédente a brossé un tableau des événements historiques importants, le but de la présente section est de montrer qu'il y a également eu un développement au niveau intellectuel et spirituel. C'est pourquoi cette section

commence par les mouvements liturgiques et œcuméniques qui ont culminé avec le concile Vatican II. La suite est développée dans la ligne des enseignements de ce Concile. Dans le tout premier paragraphe du premier document que le Concile a promulgué – la Constitution sur la Sainte Liturgie *Sacrosanctum Concilium* – sont identifiés deux de ses objectifs : « faire progresser la vie chrétienne de jour en jour chez les fidèles » et « favoriser tout ce qui peut contribuer à l’union de tous ceux qui croient au Christ ». Le Concile poursuit en disant qu’il « estime qu’il lui revient à un titre particulier de veiller aussi à la restauration et au progrès de la liturgie (SC 1).

Le XX<sup>e</sup> siècle a vu l’émergence et l’épanouissement des mouvements liturgique et œcuménique. On peut s’inspirer largement de leurs idées, propositions et réalisations concrètes. Il convient de noter que ces mouvements étaient à la base organiquement liés. Le Mouvement œcuménique a accordé une grande attention au culte et de nombreux représentants du Mouvement liturgique étaient profondément engagés dans l’œcuménisme. Il n’est pas exagéré de dire qu’un sens approfondi de la liturgie a été un moteur du rapprochement œcuménique. L’effort de toute une vie de Dom Lambert Beauduin n’est qu’un des nombreux exemples dignes d’être mentionnés dans ce contexte.

Le Mouvement liturgique a excellé dans différents domaines. Tout d’abord, il y avait un engagement fort envers la situation humaine de nombreux chrétiens. Le Mouvement liturgique entendait transformer la vie de tous les baptisés en approfondissant leur compréhension de l’année liturgique, de l’Eucharistie et des autres sacrements. Deuxièmement, des chercheurs comme le bénédictin anglican Gregory Dix (†1952) ont accompli un travail considérable pour éclairer les origines et l’histoire de la liturgie, en mettant l’accent sur les cinq premiers siècles, et pour interpréter les textes sources de la liturgie. Ce travail d’érudition a laissé une marque indélébile sur les réformes liturgiques de la dernière partie du XX<sup>e</sup> siècle. Troisièmement, la nature de la liturgie a fait l’objet d’une profonde réflexion théologique et spirituelle. La première d’entre elles est la prise de conscience que le concept de *mysterium* (*mysterion*) recouvre largement

le sens du mot *sacramentum*. L'utilisation du mot grec original *mysterion* est devenue un point central de la pensée et de la réflexion théologiques sur les liturgies chrétiennes. Son potentiel est loin d'être épuisé, comme c'est le cas pour d'autres riches fruits du mouvement liturgique et œcuménique.

[Mystère et succession apostolique]

8) Une compréhension large et profonde du *mystère* (*mysterion*) peut nous guider dans les discussions concernant la réalité complexe de la succession apostolique et le rôle qu'y jouent à la fois les évêques et les assemblées liturgiques. Puisque « la Tradition reçue des Apôtres [...] comprend tout ce qui contribue à conduire saintement la vie du peuple de Dieu et à en augmenter la foi » (DV 8), la succession apostolique concerne avant tout le partage de toute la foi apostolique, l'appartenance à la communauté qui proclame cette foi, l'appel commun aux apôtres et la communication de la foi aux autres. Nous en sommes venus à comprendre la succession apostolique comme la transmission fidèle de tous les divers aspects de la vie ecclésiale qui constituent l'Église en tant que communion vivante. Le croyant est invité à *participer à un mystère* et pas seulement à donner un assentiment intellectuel à une doctrine. La succession de l'imposition des mains dans l'ordination aux grands sièges de l'Église, telle que décrite par Irénée de Lyon, témoigne d'une succession apostolique plus large dans la foi, le culte et le ministère. Il s'agit d'une succession dans les dons et les ministères donnés à l'ensemble de l'Église par le Saint-Esprit. Cette compréhension plus large de la succession apostolique a été cruciale pour le profond renouveau liturgique que nos deux traditions ont connu et dans lequel chacune a influencé l'autre.

[Vatican II : Révélation et histoire]

9) Le concile Vatican II souligne la relation intrinsèque entre le concept de mystère et la révélation divine. Il parle d'une économie de la révélation qui « comprend des actions et des paroles intimement liées entre elles, de sorte que les œuvres, accomplies par Dieu dans l'histoire du salut, attestent et corroborent et la doctrine et le sens indiqués par les paroles, tandis que les paroles proclament les œuvres et éclairent le

mystère qu'elles contiennent. La profonde vérité que cette Révélation manifeste, sur Dieu et sur le salut de l'homme, resplendit pour nous dans le Christ, qui est à la fois le Médiateur et la plénitude de toute la Révélation » (DV 2). Le plan de la révélation de Dieu implique l'espérance du salut pour toute l'humanité. Ce que nous en savons repose sur une alliance manifestée dans l'histoire du peuple d'Israël et de l'Église. Dieu a parlé de manières nombreuses et diverses par les prophètes, mais aussi, et c'est crucial, par le Christ (cf. He 1,1-2), le Verbe de Dieu (Jn 1,1), qui s'est fait chair et a vécu parmi nous, et dont la gloire « pleine de grâce et de vérité » (Jn 1,14) a été vue sur terre. En d'autres termes, il a été possible, grâce à l'Incarnation, de voir l'invisible dans la réalité visible. Il est devenu possible de participer au mystère de la transformation de la création dans le Christ et de « discerner quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bien, ce qui lui est agréable et ce qui est parfait » (Rm 12,2). Il est devenu possible de « vous offrir vous-mêmes en sacrifice vivant : ce sera là votre culte spirituel » (Rm 12,1).

[Vatican II : L'Église comme Corps du Christ]

10) En outre, le concile Vatican II a souligné l'importance de chercher continuellement à mieux comprendre où et comment le mystère salvateur du Christ est à l'œuvre. Il a appelé de façon notoire à examiner les signes des temps à la lumière de l'Évangile (*Gaudium et spes* 4) et à ce que « le Peuple de Dieu s'efforce de discerner dans les événements, les exigences et les requêtes de notre temps, auxquels il participe avec les autres hommes, quels sont les signes véritables de la présence ou du dessein de Dieu » (GS 11). Ce n'est qu'en faisant cela avec compétence, acuité et honnêteté que l'Église peut avancer sur son chemin d'espérance vers la plénitude du Royaume de Dieu. Ainsi, « [l]e Seigneur a laissé aux siens les arrhes de cette espérance et un aliment pour la route : le sacrement de la foi » que nous appelons l'Eucharistie, « le repas de la communion fraternelle, une anticipation du banquet céleste » (GS 38).

L'image du Corps du Christ, qui est prédominante dans *Lumen Gentium*, doit être comprise à la fois de manière ecclésiale et sacramentelle. Chaque fois que l'Eucharistie

est célébrée, « est représentée et réalisée l'unité des fidèles qui, dans le Christ, forment un seul corps (cf. 1 Co 10, 17). À cette union avec le Christ, lumière du monde, de qui nous procédons, par qui nous vivons, vers qui nous tendons, tous les hommes sont appelés » (LG 3). « [E]n communiquant son Esprit à ses frères, qu'il rassemblait de toutes les nations, il les a constitués, mystiquement, comme son corps. Dans ce corps, la vie du Christ se répand à travers les croyants que les sacrements, d'une manière mystérieuse et réelle, unissent au Christ souffrant et glorifié » (LG 7). Le Christ est « est la tête du corps qu'est l'Église. Il est Principe, premier-né d'entre les morts » ... « il dispose continuellement les dons des ministères par lesquels nous nous apportons mutuellement, grâce à sa vertu, les services nécessaires au salut, en sorte que, par la pratique d'une charité sincère nous puissions grandir de toutes manières vers celui qui est notre tête (cf. Ep 4, 11-16 *grec*) » (LG 7).

[Vatican II : Tous les baptisés participent au *triplex munus* du Christ]

11) L'œuvre du Christ dans et pour son Église se caractérise par une diversité de ministères qui, dans la tradition chrétienne, ont été mis en relation avec trois *munera* ([ensembles de] dons, fonctions) associés au Christ prêtre, prophète et roi. Comme le document ARCIC III, *Marcher ensemble sur le chemin* (2017), le met clairement en avant (§ 52), le *triplex munus* (triple office) du Christ constitue un modèle pour la vie de disciple et pour imaginer les moyens par lesquels l'humanité peut partager et bénéficier de sa grâce sanctifiante. Tous les baptisés sont des collaborateurs de la vigne du Seigneur à des titres divers. Ils sont appelés à l'«apostolat», au service apostolique. « Il y a dans l'Église diversité de ministères, mais unité de mission. Le Christ a confié aux apôtres et à leurs successeurs la charge d'enseigner, de sanctifier et de gouverner en son nom et par son pouvoir. Mais les laïcs rendus participants de la charge sacerdotale, prophétique et royale du Christ assument, dans l'Église et dans le monde, leur part dans ce qui est la mission du Peuple de Dieu tout entier » (AA 2). Ils « tiennent de leur union même avec le Christ Chef le devoir et le droit d'être apôtres. Insérés qu'ils sont par le baptême dans le Corps mystique du Christ, fortifiés grâce à la confirmation par la puissance du Saint-Esprit, c'est le Seigneur lui-même qui les députe à l'apostolat. S'ils sont consacrés

sacerdoce royal et nation sainte (cf. 1 P 2, 4-10), c'est pour faire de toutes leurs actions des offrandes spirituelles, et pour rendre témoignage au Christ sur toute la terre. Les sacrements et surtout la sainte Eucharistie leur communiquent et nourrissent en eux cette charité qui est comme l'âme de tout apostolat » (AA 3).

[Conclusion de la deuxième section sur le développement théologique et herméneutique]

12) Le concile Vatican II offre une base théologique et herméneutique solide pour remettre en question l'approche et le jugement d'*Apostolicae Curae*. En ancrant la foi, l'Église et la théologie dans le mystère de Dieu tel que Dieu lui-même l'a communiqué à l'humanité, en invitant son Église à participer pleinement à son œuvre unique de rédemption et en nous orientant vers la réalisation de son Royaume, le concile a promu une puissante dynamique de renouveau liturgique, de mission et de service au monde. La contrepartie d'une théologie qui est ainsi déterminée à la fois par la christologie et par l'action de l'Esprit Saint est une anthropologie englobante, c'est-à-dire une vision intégrale des personnes, des cultures et des sociétés humaines, à laquelle les sciences, en particulier les sciences humaines, peuvent contribuer de manière fructueuse. L'étude de la manière dont les êtres humains interagissent les uns avec les autres, tant de façon visible que de façon plus implicite, de la manière dont ils utilisent les signes et le langage et sont sensibles et attachés aux réalités symboliques, soutient les efforts de l'Église pour indiquer plus généreusement comment la grâce et le salut de Dieu sont opérants dans le monde. En corollaire, il y a une différence entre regarder la réalité du seul point de vue d'une épistémologie réductrice (c'est-à-dire à travers la perspective de ce qui peut être affirmé avec une certitude absolue par opposition à ce qui n'est que probable ou possible) ou l'aborder dans une optique sotériologique. Cette dernière option permet de rendre pleinement justice aux désirs, aux espoirs et aux croyances des personnes et aux gestes de charité qu'elles accomplissent. La prise en compte de la nature complexe et fascinante de la communication humaine et divine est essentielle pour le développement d'une vision plus nuancée du ministère, du sacerdoce et de la communion que celle qui sous-tendait *Apostolicae Curae*.

### III. ÉGLISE, EUCHARISTIE ET MINISTÈRES : ORDRES ET ORDINATION

[Les rites catholiques d'ordination dans le rite romain]

13) Conformément à l'herméneutique fondatrice exposée dans la section précédente, la présente section vise à s'appuyer principalement sur la *lex orandi* de l'Église pour formuler une vision intégrée du sacrement de l'ordination qui englobe le diaconat, le presbytérat et l'épiscopat. Cette vision nous donne la base de nouvelles propositions pour guérir la blessure causée par *Apostolicae Curae* et les aspects de son interprétation qui ont porté atteinte au tissu même de l'Église. Après une étude commune prolongée, nous nous sentons obligés de présenter une vision de ce qu'impliquent les rites d'ordination, vision qui diffère de manière significative et remet même en question ce qui sous-tendait le jugement selon lequel les ordinations anglicanes devaient être considérées comme 'absolument vaines et entièrement nulles'.

Comme toutes les autres dimensions de la vie liturgique de l'Église, la liturgie de l'ordination dans le rite romain a été considérablement révisée après le concile Vatican II. Il s'agit là d'un autre facteur crucial indiquant que la situation a radicalement changé depuis 1896. Pendant et après le concile, il a été largement admis qu'il existait de sérieuses raisons théologiques d'améliorer les rites d'ordination. Un facteur crucial de révision était la nécessité de mettre plus clairement l'accent sur le sacerdoce du Christ, en remplacement de l'interprétation allégorique de divers passages de l'Ancien Testament. Un autre facteur était la nécessité d'une approche plus précise du diaconat, qui pouvait désormais être envisagé comme un ministère distinct et à vie.

Dans les rites révisés, la Liturgie de la Parole et l'homélie de l'évêque président reçoivent une attention plus explicite. La Liturgie de la Parole est suivie de l'examen des candidats, de la litanie des saints pendant que les candidats se prosternent, de l'imposition des mains en silence et de la prière d'ordination qui est une longue prière pour que l'Esprit Saint rende fécond le ministère d'un diacre, d'un prêtre ou d'un évêque. Cette prière d'ordination est d'une importance centrale pour la célébration et a donc été très soigneusement rédigée sur la base des sources anciennes. Les rites

explicatifs traditionnels, comme la *traditio instrumentorum* (la remise des instruments), sont moins mis en avant qu'auparavant. Les instructions pastorales qui l'accompagnent soulignent qu'il faut choisir un moment qui permette au plus grand nombre de personnes d'assister à la cérémonie, car il s'agit sans aucun doute d'un moment fort dans la réalisation de la vraie communion. Par ailleurs, les rites d'ordination révisés ont eux-mêmes déjà fait l'objet d'une révision.

Le texte actuel, *De ordinatione Episcopi, presbyterorum et diaconorum*, date de 1990 et remplace une précédente *editio typica* de 1968. Le présent livre liturgique souligne le rôle central de l'évêque qui possède la plénitude du sacerdoce, la participation des prêtres au sacerdoce de l'évêque et la participation intégrale des diacres au ministère ordonné de l'Église.

[Les rites anglicans actuels d'ordination, avec une référence particulière à l'Église d'Angleterre]

14) Comme pour les autres Églises de la Communion anglicane, les rites d'ordination de l'Église d'Angleterre ont été profondément révisés, après consultation, entre autres, d'experts catholiques romains et en tenant compte de la critique d'*Apostolicae Curae*. La révision des rituels anglicans de 1550, 1552 et 1662, qui, dans l'Église d'Angleterre, a abouti aux *Common Worship Ordination Services* (2007), avait pour but de clarifier la manière dont les anglicans comprennent chaque 'ordre' ministériel pour participer à la mission et au ministère du Christ et pour servir la vie et le culte de l'Église. *The Form and Manner of Making of Deacons*, *The Form and Manner of Ordering of Priests* et *The Form of Ordaining or Consecrating of an Archbishop or Bishop* ont été remplacés par *The Ordination of Deacons*, *The Ordination of Priests, also called Presbyters* et *The Ordination and Consecration of a Bishop*.

Chaque rite a une structure similaire. Il y a une préface avec une introduction commune et une brève présentation de l'ordre du ministère à conférer. L'évêque qui préside expose une compréhension de cet ordre qui est clairement fondée sur le Nouveau Testament, avant de poser une série de questions qui invitent les ordinands à déclarer publiquement leur engagement dans la prière à l'égard de divers aspects du ministère

particulier à conférer. Les questions se terminent par trois questions adressées à toute l'assemblée : « Frères et sœurs, vous avez entendu combien grande est la charge que ces ordinands sont prêts à entreprendre, et vous avez entendu leurs déclarations. Voulez-vous maintenant qu'ils soient ordonnés ? (*Oui.*) Prierez-vous continuellement pour eux ? (*Nous le ferons.*) Les soutiendrez-vous et les encouragerez-vous dans leur ministère ? (*Nous le ferons.*) » Suit l'hymne du IX<sup>e</sup> siècle *Veni Creator Spiritus* (« Viens, Saint-Esprit, inspire nos âmes »), bien qu'elle soit facultative pour l'ordination des diacres, puis vient la Litanie. La prière d'ordination elle-même reflète la prière sur l'eau du baptême et la prière de consécration de l'Eucharistie. Elle commence par une longue louange et une action de grâce, avant que l'évêque qui préside impose les mains en prononçant les mots suivants :

Fais descendre le Saint-Esprit sur ton serviteur N.

Pour la fonction et le service d'un diacre/prêtre/évêque dans ton Église.

La prière se termine par une demande pour que l'Esprit Saint rende fructueux le ministère d'un diacre, d'un prêtre ou d'un évêque. Pour ces trois ordres de ministère, elle est suivie du don d'une Bible.

Les dernières années, les Églises de la Communion anglicane ont révisé leurs rituels pour mieux refléter l'expérience locale de l'Évangile, tout en restant fidèles à l'Écriture et à la tradition d'un triple ministère d'évêques, de prêtres et de diacres hérité de l'Église apostolique. Ce travail a été réalisé à un moment où les spécialistes de la liturgie ont des liens œcuméniques forts et connaissent les fruits de la réforme liturgique dans d'autres Églises. Anglicans et catholiques se sont consultés et ont puisé dans des sources communes. Il en est résulté une convergence dans la structure et le contenu des rites d'ordination catholiques et des rites utilisés par les Églises de la Communion anglicane, même si certaines différences évidentes d'accentuation subsistent. La plupart des évêques et des prêtres anglicans sont maintenant ordonnés selon des rites qui ont été radicalement modifiés par rapport à ceux qui ont été condamnés en 1896 comme étant 'absolument nuls et sans valeur'.

[Le ministère des baptisés]

15) La Déclaration d'ARCIC I sur le ministère et l'ordination (1973), qui présente un consensus partagé par les membres anglicans et catholiques romains de la Commission, note que « le ministère ordonné ne peut être compris correctement que dans un contexte plus large de divers ministères qui sont tous l'œuvre d'un seul et même Esprit » (2) et que, puisque « la vie et l'offrande du Christ expriment parfaitement ce que c'est que de servir Dieu et l'homme [...] tout ministère chrétien, dont le but est toujours de construire la communauté (*koinonia*), découle et prend forme à partir de cette source et de ce modèle » (3). Le ministère des baptisés, laïcs et ordonnés, est donc compris comme une participation au ministère du Christ. Le ministère de tous les baptisés – laïcs, diacres, prêtres et évêques – représente pour chacun l'appel de l'Esprit à servir tout le corps du Christ d'une manière distinctive.

[Le diaconat]

16) Un renouveau remarquable du diaconat a eu lieu tant dans l'anglicanisme que dans le catholicisme romain. Il n'est plus considéré comme un simple tremplin vers la prêtrise. Le rôle distinctif du diacre est depuis longtemps évident dans les liturgies des Églises orientales. Fruit du mouvement liturgique, il est devenu plus clair ces dernières années dans les liturgies occidentales. Le modèle d'ordination à ce rôle diaconal était la sélection des Sept, « hommes de bonne réputation, remplis de l'Esprit et de sagesse » pour servir (*diakonein*) aux tables lors de la distribution quotidienne de nourriture par l'Église de Jérusalem (Ac 6,1ss). Ils « se présentaient devant les apôtres qui priaient et leur imposaient les mains », les mandatant pour leur tâche. Écrivant aux Magnésiens, Ignace d'Antioche déclare que le ministère des diacres n'est rien d'autre que « le diaconat (*diakonia*) de Jésus-Christ » (*Mag.* 6,1).

La Constitution dogmatique sur l'Église de Vatican II (*Lumen Gentium*) a défini une conception du diaconat qui décrit à la fois le rôle liturgique et pastoral des diacres. Elle prévoyait également la renaissance d'un diaconat permanent qui pourrait inclure des hommes mariés. Ces dispositions ont été précisées et développées dans un motu

proprio de 1972, *Ad pascendum*, et dans un Directoire pour le ministère des diacres permanents publié par la Congrégation pour le clergé en 1998. Dans un discours adressé aux diacres permanents et à leurs familles, le pape saint Jean-Paul II les a considérés à juste titre comme des « apôtres actifs de la nouvelle évangélisation ». Le rituel révisé de l'Église d'Angleterre ne parle plus de 'la formation des diacres' [*the Making of Deacons*] mais de l'ordination des diacres pour souligner leur place en tant qu'ordre distinct parmi les ministères dans l'Église.

Lorsque nos deux traditions partagent une conception du diaconat qui est profondément enracinée dans le ministère de Jésus-Christ et qui s'exprime par des rites d'ordination remarquablement similaires, il semble insoutenable qu'il n'y ait pas de reconnaissance mutuelle du ministère à ce stade.

[Le presbytérat]

17) La déclaration d'ARCIC sur le ministère et l'ordination conclut que le but du ministère ordonné est « de servir le sacerdoce de tous les fidèles » (7). En outre, nos communions peuvent affirmer ensemble le ministère liturgique et sacramentel du presbytérat : « Les presbytres sont associés à l'évêque dans sa surveillance de l'Église et dans le ministère de la parole et des sacrements ; ils ont l'autorité de présider l'eucharistie et de prononcer l'absolution » (9). Ils président lorsque l'Église se réunit pour faire « le mémorial du sacrifice du Christ » (13), ce qui, comme le dit la déclaration d'ARCIC I sur la doctrine eucharistique, « n'est pas un simple rappel d'un événement passé ou de sa signification » (5). La déclaration sur la doctrine eucharistique et celle sur le ministère et l'ordination utilisent toutes deux le terme grec *anamnesis* pour désigner ce mémorial sacramentel : « La Commission croit que la compréhension traditionnelle de la réalité sacramentelle, dans laquelle l'événement du salut une fois pour toutes devient effectif dans le présent par l'action de l'Esprit Saint, est bien exprimée par le mot *anamnèse* » (*Doctrine eucharistique, élucidation* 5), tel qu'il est utilisé dans le Nouveau Testament (1 Co 11,24-25 ; Lc 22,19) et cité à chaque Eucharistie dans la tradition occidentale : « Faites ceci en mémoire de moi ».

Le concept d'*anamnèse* implique la *participation*, par le biais du sacrement, à l'événement originel. Célébrer l'Eucharistie en obéissant au commandement du Christ, c'est « entrer dans le mouvement de son offrande » (*Doctrine eucharistique*, 5). En présidant l'Eucharistie, les prêtres catholiques et anglicans partagent la conviction que toute prêtrise dérive du Grand Sacerdoce du Christ, ils ont un sens aigu du besoin d'intercession sacerdotale dans et pour la communauté que chaque prêtre sert, et ils sont clairs sur le fait que l'ordination permet l'entrée dans un « ministère apostolique et donné par Dieu » (*Ministère et Ordination*, 14).

[L'épiscopat]

18) Dans nos deux traditions, le ministère d'un évêque est un ministère de « surveillance » (grec : *episkope*), avec la responsabilité de l'épanouissement d'une Église locale spécifique: qualifiée théologiquement comme « la portion du Peuple de Dieu qui leur a été confiée » (LG 23). Pour les catholiques romains, l'enseignement de Vatican II sur l'autorité collégiale et les responsabilités des évêques en tant que bergers du peuple de Dieu (cf. LG 18-27) a conduit à une compréhension renouvelée du ministère épiscopal au sein du Corps du Christ. Les anglicans ont bénéficié de cet enrichissement, dont une grande partie est en accord avec la compréhension anglicane du ministère épiscopal.

La déclaration d'ARCIC I sur le ministère et l'ordination parle de cette responsabilité comme impliquant « la fidélité à la foi apostolique, son incarnation dans la vie de l'Église d'aujourd'hui et sa transmission à l'Église de demain » (9). L'évêque assure la direction sacramentelle par la présidence de l'Eucharistie, par la bénédiction, le Jeudi Saint, du chrême et des autres huiles qui sont distribuées aux paroisses pour l'onction lors des baptêmes et d'autres occasions liturgiques.

Le ministère de l'évêque est symbolisé liturgiquement par le service du lavement des pieds lors de l'office du soir du Jeudi Saint. L'évêque doit être un serviteur de l'unité au sein des Églises et entre elles ; un modèle de sainteté par lequel les personnes du diocèse, laïques et ordonnées, sont encouragées à devenir des disciples. L'évêque doit

maintenir la catholicité de l'Église, localement et plus largement, en exerçant « le soin de toutes les Églises » (2 Co 11,28). L'évêque doit être un prédicateur et un enseignant fidèle de la tradition apostolique, apportant la bonne nouvelle à ceux qui ne sont pas membres de l'Église et travaillant « à équiper les saints pour l'œuvre du ministère, pour édifier le corps du Christ jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à la maturité, à la mesure de la pleine stature du Christ » (Ep 4,12-13).

À la lumière de cette compréhension commune du ministère épiscopal, on peut constater que l'intention et la forme de l'ordination épiscopale selon les rituels anglicans contemporains et selon le rite romain contemporain sont remarquablement similaires. Les deux rendent explicite l'intention sacramentelle de faire ce que l'Église a toujours fait en ordonnant des évêques. En conséquence, la notion selon laquelle Dieu reconnaît l'un et rejette l'autre semble intenable.

[La célébration des ordinations]

19) Comme nous l'avons montré ci-dessus, il existe de profondes similitudes liturgiques et théologiques entre nos Églises en ce qui concerne les rites d'ordination et la compréhension du diaconat, du presbytérat et de l'épiscopat. Cependant, il existe aussi des différences, qui ont trait à la nature de la relation entre les diacres et les prêtres d'une part, et entre les évêques et les diocèses d'autre part. Avec le temps, il s'est développé au sein de nos communions des traditions différentes avec des coutumes différentes, des différences dans les dispositions formelles et des options différentes. Nous pouvons toutefois affirmer sans réserve que la structure épiscopale de nos Églises et les ministères des évêques, des prêtres, des diacres et des laïcs sont interprétés comme jouant un rôle majeur dans le plan de salut de Dieu. La pratique de l'Église a des racines dans le ministère de Jésus lui-même, le témoignage et les activités des apôtres, le Nouveau Testament, les premières communautés chrétiennes suivies d'une tradition séculaire d'action ministérielle et de réflexion théologique.

Cette structuration en plusieurs strates est un témoignage important de la continuité d'une vie chrétienne authentique à travers les âges. Elle établit un lien vivant entre le temps de Jésus, notre temps et le temps à venir. Lorsque les chrétiens baptisés se réunissent pour la liturgie de l'ordination, lorsqu'ils ouvrent les Écritures pour écouter la Parole de Dieu, lorsque ces paroles sont expliquées par la prédication, souvent par le président de la célébration, lorsqu'ils chantent des psaumes et des hymnes, lorsqu'ils s'unissent dans des prières d'action de grâce, de bénédiction et de demande, lorsque des prières spécifiques sont dites avec l'imposition des mains pour que l'Esprit Saint accorde les dons des ministères du diaconat, de la prêtrise ou de l'épiscopat à des candidats éprouvés, examinés et bien sélectionnés, et lorsque tous participent ensemble à l'Eucharistie, recevant et formant le Corps du Christ (cf. Augustin, *Sermo* 272), on doit conclure qu'il y a une telle densité de grâce sacramentelle qu'une focalisation étroite sur la question de savoir si la forme et la formule du rite d'ordination sont précisément correctes peut en fait obscurcir la réalité mystique de ce qui se passe.

[L'ordination des femmes dans la Communion anglicane]

20) L'ordination de femmes dans de nombreuses parties de la Communion anglicane comme diacres, prêtres et évêques a, pour les catholiques et pour certains anglicans, soulevé de nouvelles questions sur l'authenticité du ministère ordonné anglican. Léon XIII a jugé « que les ordinations conférées selon le rite anglican ont été et sont absolument vaines et entièrement nulles ». Ce jugement sur les ordinations anglicanes selon les rites de son époque était tout à fait indépendant des jugements magistériels postérieurs, tant catholiques qu'anglicans, sur l'ordination des femmes. Ces décisions ont été prises sur des bases très différentes. Nous pensons qu'il serait tout à fait erroné d'utiliser les positions différentes adoptées sur l'ordination des femmes par nos deux communions comme une raison pour ne pas aborder le jugement défavorable du pape Léon sur les rites d'ordination anglicans qui avaient été utilisés jusqu'à l'époque d'*Apostolicae Curae*. Le fait que les femmes puissent, dans la plupart des provinces anglicanes, être maintenant ordonnées, ne signifie pas en soi que la condamnation du pape de 1896 doive être appliquée à la situation actuelle.

[Reconnaissance au-delà du simple langage]

21) Après une analyse approfondie, il existe une quantité écrasante d'arguments théologiques permettant de résoudre enfin la délicate question de savoir si nos Églises peuvent reconnaître mutuellement et pleinement la validité de leurs rites d'ordination respectifs. En dépit de la séparation historique, de la tension générée par des jugements tranchants et une réponse ferme, et d'une atmosphère trop longtemps dominée par le ressentiment, la suspicion et l'intolérance – qui se traduisait souvent par l'ignorance et la peur de l'autre – la réalité d'une telle reconnaissance éclate au grand jour désormais. Même si cette réalité n'a pas encore été adéquatement exprimée dans le langage approprié, même si elle n'a pas encore été affirmée dans des documents appropriés, et même si elle n'est pas encore soutenue par un discours ecclésial englobant et une mentalité partagée, nous pensons que la reconnaissance des ordinations anglicanes n'est pas une perspective lointaine. La contextualisation de l'affirmation la plus centrale d'*Apostolicae Curae* et son caractère caduque n'est plus un simple rêve ou une pieuse illusion. L'affirmation de st Thomas d'Aquin selon laquelle l'acte de foi ne s'arrête pas à ce qui peut être énoncé à son sujet mais à la réalité énoncée elle-même (*actus autem credentis non terminatur ad enuntiabile sed ad rem* - *STh II-II* q. 1, art. 2, ad. 2) est utile sur ce point. Appliquée à notre cas, cela impliquerait que la reconnaissance des ordinations anglicanes ne dépend pas en fin de compte d'une quelconque déclaration, mais d'une réalité vécue parmi les chrétiens, une réalité reçue dans la foi, renforcée par l'espérance, et appréhendée par l'amour.

#### IV. L'ESPOIR DE LA GUÉRISON

[Un appel à un réexamen]

22) Les dernières décennies ont montré que la maturation théologique, le ressourcement méthodologique (retour aux sources) et la reconsidération mutuelle de ce qui nous divise, sont non seulement possibles mais ont déjà abouti à des accords historiques entre des Églises séparées depuis de nombreux siècles. La *Déclaration commune sur la doctrine de la justification* (DCDJ) entre l'Église catholique romaine et la

Fédération luthérienne mondiale (1999) « est marquée par la conviction que, au cours de leurs histoires respectives, nos Églises ont acquis de nouvelles connaissances » (DCDJ, 7) et que les différences qui subsistent dans l'explication des vérités fondamentales de la doctrine de la justification « ne sont plus l'occasion de condamnations doctrinales ».

Cinq ans auparavant, dans la *Déclaration christologique commune entre l'Église catholique et l'Église assyrienne de l'Orient* (1994), les deux Églises ont noté que, bien qu'elles aient été séparées depuis le concile d'Éphèse (430) par les différentes manières d'exprimer leur doctrine concernant la divinité et l'humanité du Christ, elles pouvaient maintenant « reconnaître la légitimité et la justesse de ces expressions de la même foi et [...] respecter la préférence de chaque Église dans sa vie liturgique et sa piété ». Cette déclaration commune a donné lieu à un autre document historique, les *Directives pour l'admission à l'Eucharistie entre l'Église chaldéenne et l'Église assyrienne de l'Orient* (2001), qui reconnaît inconditionnellement la validité de l'Anaphore historique des Apôtres Addai et Mari, même si elle ne contient pas les paroles d'institution.

Ainsi, la reconnaissance, par l'Église catholique, de la pleine ecclésialité de l'Église assyrienne de l'Orient (2), a conduit à une étude attentive des textes liturgiques et de la théologie sacramentelle assyriens. Il en est résulté le jugement que « les paroles de l'Institution eucharistique sont effectivement présentes dans l'Anaphore d'Addai et de Mari, non pas de manière narrative cohérente et *ad litteram*, mais plutôt de manière eucharistique dispersée, c'est-à-dire intégrée dans des prières successives d'action de grâce, de louange et d'intercession ». La reconnaissance catholique romaine de la validité de l'Eucharistie de l'Église assyrienne de l'Orient, qui montre une application remarquablement flexible de ses propres catégories théologiques, a été rendue possible *pratiquement* par la reconnaissance de cette Église « comme une véritable Église particulière, construite sur la foi orthodoxe et la succession apostolique » (2), plutôt que l'inverse (c'est-à-dire qu'une reconnaissance de la validité des sacrements conduirait à la reconnaissance d'une ecclésialité authentique).

La *Déclaration christologique commune entre l'Église catholique et l'Église assyrienne de l'Orient* et les *Directives pour l'admission à l'Eucharistie entre l'Église chaldéenne et l'Église assyrienne de l'Orient* démontrent que, lorsqu'il y a une convergence sous-jacente suffisante de compréhension et d'intention théologiques, l'omission de 'formes de mots' particulières, aussi importantes soient-elles, ne doit pas être un obstacle à la reconnaissance mutuelle.

[Un appel à la recontextualisation]

23) En étudiant le douloureux éloignement historique entre l'Église d'Angleterre et l'Église catholique romaine, nous avons été frappés par l'ampleur des changements intervenus au cours du siècle dernier. Depuis l'époque des Conversations de Malines, anglicans et catholiques ont appris à prier ensemble et les uns pour les autres. Notre étude commune des Écritures et de la tradition a apporté un renouveau. Nous nous sommes engagés dans des projets communs de dialogue, de formation de disciples et de témoignage. Nous avons fait l'expérience d'une amitié croissante. Dans un monde complètement transformé depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, confronté à des difficultés et à des menaces d'une ampleur inimaginable à l'époque, nous avons appris ce que c'est que de partager une espérance commune. Nous souhaitons ardemment que nos Églises soient capables de s'embrasser mutuellement comme des sœurs en Christ.

En réfléchissant ensemble, nous avons appris comment la condamnation des ordinations anglicanes était fondée sur une méthode théologique, une compréhension historique, des considérations politico-ecclésiastiques et des approches œcuméniques qui étaient de leur temps. La réponse dans *Sæpius Officio* a utilisé une méthode similaire avec un effet puissant. Nous ne sommes plus de cette époque et nous regrettons les dommages causés si une telle condamnation devait subsister et être appliquée aux ordinations anglicanes actuelles. Une telle approche représenterait une perte d'espoir. Nous pensons que la condamnation des ordinations anglicanes de 1896 doit être recontextualisée en partie parce que, comme nous avons essayé de le montrer, *Apostolicae Curae* se concentrait exclusivement sur les rites anglicans qui sont maintenant rarement utilisés. Les rites d'ordination de nos deux traditions ont été radicalement révisés depuis 1896 à la lumière du remarquable renouveau ecclésiologique et liturgique du XX<sup>e</sup> siècle.

Notre réflexion sur le décret sur l'œcuménisme (cf. § 4 ci-dessus) nous a fourni une raison supplémentaire d'espérer que le jugement d'*Apostolicae Curae* peut maintenant être vu sous un jour nouveau. Nous avons noté les paroles d'*Unitatis Redintegratio* selon lesquelles « chez nos frères séparés s'accomplissent beaucoup d'actions sacrées de la religion chrétienne qui [...] peuvent certainement produire effectivement la vie de grâce » et que, « [p]armi [les communions] qui gardent en partie les traditions et les structures catholiques, la Communion anglicane occupe une place particulière » (UR 3, 13). Lorsque de tels éléments de la foi apostolique ont été fidèlement transmis pendant de nombreuses années et ont manifestement porté du fruit dans la vie de la grâce – y compris, et peut-être surtout, parmi les anglicans – il nous semble que cela indique certainement la présence de l'Esprit Saint dans le ministère ordonné de cette communion.

*Dans l'esprit de l'amitié au cœur des Conversations de Malines, nous avons conclu ensemble (i) que la condamnation des ordinations anglicanes contemporaines en raison des déficiences perçues des rites du passé doit être réexaminée. Nous suggérons également (ii) que le jugement implicite selon lequel la succession apostolique de l'Église d'Angleterre a été perdue à la Réforme devrait être réexaminé à la lumière de la compréhension ecclésiologique et liturgique contemporaine de la variété des moyens par lesquels la succession apostolique a lieu au sein de traditions authentiques de vie et de culte chrétiens.*

## V. CONCLUSION

[Un pas de plus sur le chemin de la synodalité ?]

24) Le pape François et l'archevêque Justin Welby ont fréquemment parlé des chrétiens catholiques romains et anglicans comme marchant ensemble 'sur le chemin', prônant la synodalité de l'Église en faisant allusion à l'origine du mot grec *synodos* et de ses racines 'ensemble' (*sun*) et 'chemin' (*hodos*). En marchant ensemble, nous parlons ; en parlant, nous comprenons la présence du Christ de manière nouvelle (cf. Lc 24,13-27). Nous réfléchissons à l'expérience de nos Églises et à notre expérience en tant que personnes chrétiennes. Beaucoup de choses ont changé depuis la condamnation des ordinations anglicanes en 1896.

Le Groupe des Conversations de Malines a beaucoup réfléchi aux expériences qui, depuis plus d'un siècle, ont rapproché nos communions et leurs membres individuels. Là où nous marchions autrefois séparément, nous marchons aujourd'hui ensemble dans l'amitié et l'amour. Pour nos deux communions, ce ne serait rien de moins qu'une reconnaissance de notre expérience ecclésiale, si la condamnation de 1896 devait être considérée comme inapplicable aux ordinations anglicanes contemporaines. Le jugement porté *alors* ne s'accorde pas avec la réalité dans laquelle l'Esprit nous a conduits *maintenant*. Nous ne nous attendons pas à ce que, si cette réévaluation devait avoir lieu, la communion ecclésiale soit immédiatement restaurée, mais nos deux communions auraient fait un pas significatif sur la route sur laquelle nous redécouvrons notre engagement l'une envers l'autre en tant que *sœurs dans l'espérance de la Résurrection*.